

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE NEUVE DE VOIRIE

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché public de travaux à procédure adaptée en application des dispositions du code de la commande publique (CCP) entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire ainsi que divers textes ayant modifié depuis tel ou tel article.

Variante retenue :

Les candidats pouvaient déposer leur offre selon 3 modes d'acquisitions différents (Achat ; Prise en crédit-bail ; location).

La location d'une durée de 60 mois a été retenue comme mode d'acquisition de la balayeuse de voirie.

Prestataire retenu :

- SAML location Fayat
Domiciliée 9/11 rue Gustave Eiffel 91351 GRIGNY Cedex.

Avec PSE contrat de maintenance.